



**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 05 juillet 2023**

**COMMUNE DE BOURNAND**

Département de la Vienne (86)

Arrondissement de CHÂTELLERAULT

Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-trois le cinq juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du vingt sept juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

**Date de convocation du conseil municipal** : 27/06/2023

**Présents** : Mme Patricia CHAMPIGNY, Mr Jean-Jacques BOURREAU, Mr Stéphane DELACOTE -VAULTIER, Mr Thierry d'HUEPPE, Mr Alexandre GERMAIN, Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Audrey DUVERGER-PRINET, Mme Marie-Christine VERLOMME

**Absents excusés** : Mme Emilie GANDIER, Mr Pascal LAFOIS, Mr Benjamin MAILLET, Mme Aurélie PLUMEREAU

**Pouvoirs** : Mme Marie-Françoise AUBERT donne pouvoir à Mme Patricia CHAMPIGNY,

Elle constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Mme Marie-Christine VERLOMME est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ MAPA (marché à procédure adapté) pour l'agrandissement de l'école, attribution du marché – choix des entreprises
- 2/ Renouvellement contrat Soregies Idéa
- 3/ Les devis chaudières salle polyvalente
- 4/ Délibération contre le projet éolien « Plaine d'Insay »
- 5/ Filet pour le square municipal
- 6/ Point sur les Relevés des comptages routiers

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 JUIN 2023 :**

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 07 juin 2023. Le Conseil municipal valide à 10 voix POUR

### **1/ MAPA pour l'agrandissement de l'école, attribution du marché – choix des entreprises**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 mai 2023 à 12h00 sur la plateforme [www.marchessecurises.fr](http://www.marchessecurises.fr).

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, la Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres (base et option comprise) réalisé par l'architecte M. W. POIGNONNEC chargé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Lot financier 1 (15 lots)

Lot financier 2 (15 lots)

La Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par Mr POIGNONNEC

Au regard des offres, la Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres et propose de retenir :

#### **Lot financier n° 1 Création de deux salles de classes et un préau couvert :**

Lot 1 Terrassement : RTL -Roiffé Travaux Location	pour un Montant de 37 173,50 € ht
Lot 2 Maçonnerie : RBTP Renaud Batiment Travaux Publics	pour un montant de 115 814,55 € ht
Lot 3 Charpente : MILLET attribué le 5/07/2023	pour un montant de 104 804,19 € ht
Lot 4 Couverture : MILLET attribué le 5/07/2023	pour un montant de 39 389,58 € ht
Lot 5 Etanchéité : SMAC attribué le 5/07/2023	pour un montant de 21 725,72 € ht
Lot 6 Menuiserie : OCIH	pour un montant de 49 512,00 € ht
Lot 7 Serrurerie : RAMBAULT	pour un montant de 8 484,00 € ht
Lot 8 Menuiserie : PIPELIER	pour un montant de 6 782,50 € ht
Lot 9 Plâtrerie : GUERET	pour un montant de 27 055,96 € ht
Lot 10 Carrelage : RMC	pour un montant de 15 467,80 € ht
Lot 11 Peinture / non pourvu	
Lot 12 Climatisation : LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 22 655,95 € ht

Lot 13 Plomberie sanitaire LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 8 402,93 € ht
Lot 14 Electricité : LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 24412,73 € ht
Lot 15 Espaces vert : ARTISANS PAYSAGISTE	pour un montant de 23 351,92 € ht

**Lot financier n° 2 extension du réfectoire et mises aux normes de la salle de motricité :**

Lot 1 Terrassement : RTL	pour un montant de 40 541,00 € ht
Lot 2 Maçonnerie : RBTP	pour un montant de 61 520,16 € ht
Lot 3 Charpente : MILLET attribué le 5/07/2023	pour un montant de 39 022,69 € ht
Lot 4 Couverture : MILLET	pour un montant de 18 167,12 € ht
Lot 5 Etanchéité : SMAC attribué le 5/07/2023	pour un montant de 14 854,43 € ht
Lot 6 Menuiserie : OCIH	pour un montant de 67 155,00 € ht
Lot 7 Serrurerie : RAMBAULT	pour un montant de 1 892,00 € ht
Lot 8 Menuiserie : PIPELIER	pour un montant de 7 952,50 € ht
Lot 9 Plâtrerie : GUERET	pour un montant de 24 662,49 € ht
Lot 10 Carrelage : RMC	pour un montant de 15 375,30 € ht
Lot 11 Peinture : LAMBERT attribué le 5/07/2023	pour un montant de 4 462,10 € ht
Lot 12 Climatisation : LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 24 040,81 € ht
Lot 13 Plomberie sanitaire : LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 4 490,04 € ht
Lot 14 Electricité : LESTABLE/MOLISSON	pour un montant de 17 724,25 € ht
Lot 15 Espaces vert : ARTISANS PAYSAGISTE	pour un montant de 5 207,58 € ht

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide par

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

## **2/ Renouvellement du contrat Soregies Idéa**

Offre Soregies Idea, renouvelé le 15 juin 2020 pour 3 ans.

Le contrat arrivé à échéance, propose le renouvellement.

Vu le code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « Soregies IDEA »

Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide **l'offre Idéa Rouge** par :

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

### **3/ LES DEVIS CHAUDIERE SALLE POLYVALENTE**

Mme la Maire, propose au Conseil municipal des devis pour le changement de la chaudière de la salle polyvalente :

- L'entreprise Lestable Molisson est retenu pour les travaux pour un montant de 8995.14 € HT (10794.17 € TTC)

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide par :

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

### **4/DELIBERATION CONTRE LE PROJET EOLIEN « PLAINE D'INSAY »**

Avis d'enquête publique portant sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur la plaine d'Insay par la Société Eolise.

Vu l'arrêté N° 2023-DCPPAT/BE-094 en date du 9 mai 2023, portant ouverture d'une enquête publique pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de MOUTERRE-SILLY et les TROIS-MOUTIERS. La commune de Bournand a été sollicitée en tant que commune limitrophe du projet.

Cette enquête est ouverte du 12 juin 2023 au 20 juillet 2023.

Mme la Maire de Bournand fait part aux membres présents qu'une enquête publique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLISE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MOUTERRE-SILLY et les TROIS-MOUTIERS, comportant 6 éoliennes de 200m de haut et 1 poste électrique de raccordement.

Considérant que la commune de Bournand serait directement impactée par ce projet d'implantation d'éoliennes à MOUTERRE-SILLY et les TROIS-MOUTIERS

Considérant que la commune de Bournand et les communes aux alentours seraient fortement impactées par l'implantation d'éoliennes, compte tenu des projets à proximité ;

Considérant que le projet méconnaît le moratoire éolien décidé par les élus de la CCPL ainsi que le PCAET élaboré en 2022 ;

Considérant que ce projet éolien risque de défigurer le territoire, dévaloriser le patrimoine, engendrer une saturation visuelle, impacter la vie des riverains, décimer des espèces protégées et altérer le cadre de vie des habitants ;

Considérant que ce projet éolien dénaturerait le paysage et que l'authenticité de ce paysage serait définitivement perdue, menaçant la qualité de vie de notre campagne ;

Considérant que l'éolien industriel est peu efficace car la production éolienne est faible et intermittente et que le transport de l'énergie nécessiterait la création de nouveaux réseaux.

Considérant que les nuisances engendrées par la présence d'éoliennes risquent de créer des tensions et dissensions au sein des communautés rurales, des conflits d'intérêts entre propriétaires fonciers et créeraient des difficultés pour la remise en état des sites.

Considérant que la valeur patrimoniale des biens immobiliers de la commune va fortement diminuer, entraînant une perte de taxes sur le foncier bâti,

Les membres présents, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, émettent un AVIS DEFAVORABLE à la demande d'autorisation présentée par la Société EOLISE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Mouterre-Silly et les Trois-Moutiers.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide :

POUR : 10 voix,

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Et mandate Mme la Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires et signer les documents.

## **5/ Choix du filet de protection de long du city stade**

Mme la Maire, propose au Conseil municipal des devis pour le filet pour le square municipal

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide :

Devis Decatlon pour un montant de 2 266,67 € HT

POUR : 10 voix,

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Et mandate Mme la Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires et signer les documents.

## **6/ POINT SUR LES RELEVÉS DES COMPTAGES ROUTIERS**

Le comptage sera envoyé à chaque conseiller et un responsable DDE sera convoqué pour une explication des relevés.

**MADAME LA MAIRE CLOT LA SEANCE A 21H35**

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance

Mme Marie-Christine VERLOMME



La Maire

Mme Patricia CHAMPIGNY

